



Madame la Présidente,

À l'occasion de la convocation du CTM du 4 décembre dernier, nous avons refusé de siéger, en vous demandant à l'occasion de votre première présidence la re-convocation de la présente instance en intégrant :

- **le report de l'examen du projet de lignes directrices de gestion sur les mobilités**, pour procéder à une consultation sur des bases intégrant les particularités des différents corps/filières, et consolidant notamment l'existence de plusieurs cycles de mobilité.
- **l'inscription pour avis du projet de décret portant création des Secrétariats Généraux Communs** en métropole et en Outre-Mer, ainsi que des textes réglementaires permettant la reconnaissance de son caractère de restructuration.

Quel bilan tirer à l'ouverture de cette séance reconvoquée ?

- **Sur le projet de lignes directrices de gestion** : aucune évolution notoire du projet
- **Sur les textes de création des SGC** : circulez, ce sujet emportant transfert de plus de 1500 agents, remise en cause de la chaîne RH ministérielle et la caractère de direction des DDT(M) et DEAL n'a pas vocation à concerner le CTM. Alors que les équipes de préfiguration locales restent placées sous pression d'un calendrier intenable (justifiant notre demande de report de mise en œuvre des SGC et des transferts d'agents au 31 décembre 2020), nous avons alerté le SGG sur un certain nombre de points problématiques nécessitant recadrage rapide au-delà des amendements que nous avons proposés en amont du CT des DDI du 14 janvier :

• **les missions des CLAS et des ASP** n'ont notamment pas vocation à figurer dans l'organigramme du SGC, et toute solution doit être étudiée localement pour permettre le maintien des agents correspondants dans leur direction actuelle y compris en cas de missions à temps partiel

• **l'effectif cible du SGC** doit correspondre a minima aux effectifs des missions appelées à être transférées

• **l'organisation physique du SGC** doit prendre en compte les locaux réellement disponibles dans le respect des conditions de travail des agents

• **un agent non-volontaire** ne doit en aucun cas faire l'objet d'un chantage à la promotion

- **la possibilité de rejoindre le SGC en PNA** doit être réaffirmée, y compris pour les corps techniques
- **chaque directeur doit pouvoir bénéficier d'au moins un référent de proximité**, qui ne peut être le responsable du SGC
- **les missions relatives à la gestion des BOP métier** n'ont pas vocation à intégrer le SGC

En résumé, même si nous prenons acte de votre engagement à traiter aujourd'hui ou au prochain CTM les sujets dont nous avons demandé l'inscription au vu de leur urgence (**effectifs du BOP 135, avenir des laboratoires d'hydrobiologie, avenir des services de prévision des crues**), rien de très nouveau depuis le 4 décembre, **juste la confirmation de l'absence de considération du gouvernement pour les instances dites de « dialogue social »**.

Concernant le sujet des Lignes Directrices de Gestion, **vous aurez l'occasion de nous démentir partiellement en prenant en compte les amendements proposés par FO** (consultables [ICI](#)). Ce qui vous permettrait de marquer le début de votre mandat d'une inflexion majeure : sortir de la logique du pire élève de la classe interministérielle dès lors que l'on parle de droits des agents et de dialogue social. Vous en doutez ? Hé bien **référez-vous à l'étude comparative conduite par FO sur d'autres projet de LDG** (consultable [ICI](#)), que nous vous remettons ici, et **vous constaterez qu'en l'état de votre projet, le MTES pourra concourir dans la catégorie du pire des LDG**, après avoir obtenu la palme du pire des RIFSEEP ou de la pire des gestions de la masse salariale. **Si l'objectif de certains des membres de votre administration est d'inviter les agents du MTES à quitter le navire pour trouver mieux ailleurs, à vous de nous montrer aujourd'hui quel est votre cap.**

Ah si, quelque chose de nouveau depuis le 4 décembre ! À force de ne pas écouter, le gouvernement est englué dans un mouvement de contestation sociale majeur sur le sujet des retraites. Dans ce contexte, nous avons demandé, avec d'autres organisations syndicales, le report du présent CTM compte tenu des perturbations des transports qui rendent très compliquée la venue et le retour de nos représentants. Force est de constater que vous avez décidé de maintenir cette réunion, gageant sans doute que cela vous permettrait d'amoinrir la contradiction dans les débats. **Et bien nous avons le regret de vous décevoir : si cela en a coûté à certains d'entre-nous, FO occupera ses sièges et l'ensemble de ses sièges aujourd'hui !**

Au delà, oui le sujet des retraites préoccupe les agents que nous représentons, depuis que **FO a démontré que l'application des hypothèses du rapport Delevoye, qui reste la base de travail du gouvernement, allait lourdement impacter le niveau de leur pension**, de leurs revenus durant l'ensemble de leur carrière et leur âge de départ en retraite.

Nous vous remettons aujourd'hui un panel de simulations sur différents corps exerçant dans nos services (consultable [ICI](#))... **les chiffres parlent d'eux-mêmes et démontrent que les enseignants ne seront pas les seules victimes de cette réforme**, comme le gouvernement tente de le faire croire.

L'heure reste donc pour FO à la résistance pour obtenir le retrait de ce projet et demande l'amélioration de l'actuel système de retraite pour répondre à une véritable promesse sociale tout en sécurisant les parcours professionnels de tous les actifs.

Nous ne saurions clore notre première déclaration de l'année en formulant 2 souhaits particuliers. Que 2020 permette de restaurer :

- **le respect pour les agents de ce ministère touchés par les décisions gouvernementales**, comme les agents de la DIR Est réputés « polluer » le dialogue social des conseils départementaux, et sans aucun lieu pour défendre leurs droits
- **le respect du droit syndical et des organisations syndicales** (minoration des statistiques de grévistes, maintien dans l'emploi abusif, menace de sanction pour abandon de poste pour des grévistes, opposition abusive à la participation à des HMI en raison d'un dossier à produire sous 3 mois...).

Je vous remercie.